

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit juillet à 20 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence, de Jean-Louis MORIN, Maire.

Présents : Jean-Louis MORIN, Jean-Paul VALETTE, Catherine BARD, Geneviève BAZY-PILLOT, Charles MEUNIER, Christine GUABELLO, Katia DIE, Damien DUFAUT, Valérie LAGARDE, Serge BALDI, Gilles DUMOULIN

Pouvoirs : Patrick BUISSIERE donne pouvoir à Geneviève BAZY-PILLOT.

Excusé : Esther LIAUD, Vincent PASCALIS

Absente : Audrey VANHOLLEBEKE

Secrétaire de séance : Catherine BARD

Date de la convocation : 4 juillet 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Présents : 11

Votants : 12

Approbation du compte-rendu du 13 mai 2025.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Présentation du Rapport d'activité 2024 de la Bibliothèque municipale par Éric Paganelli

Le rapport est disponible en mairie pour les élus désireux de le relire. Le conseil remercie Éric Paganelli et remercie les bénévoles.

Délibération n° 2025-22 – DEMANDE AUPRÈS DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES CONCERNANT LA FOURNITURE D'UN BARNUM,

Cession d'un barnum à titre gratuit

Rapporteur : Geneviève BAZY-PILLOT

La commune compte 14 associations très actives qui organisent toute l'année des évènements, certaines manifestations sont en extérieures sur la place du village, nous sommes sollicités pour ce genre de matériel que la commune ne possède pas actuellement, la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose gratuitement d'acquérir un barnum. Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents.

- DÉCIDE d'accepter cette proposition
- APPROUVE le projet
- SOLLICITE une demande de barnum auprès de la Région AUVERGNE RHÔNE ALPES ;

Délibération n° 2025-23 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Rapporteur : Jean-Louis Morin

À la suite de la dissolution de l'A.F.R. au 31 décembre 2023, la Trésorerie demande de finaliser les écritures de l'AFR et d'intégrer les résultats à la commune de Margès, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n° 3

Un déficit en Investissement = - 2 124,00 €

Un excédent de Fonctionnement = 7 677,38 €

DÉSIGNATION	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 615231 : Entretien, réparations voiries		5 553,38		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		5 553,38		
D 023 : Virement à la section d'investissement		2 214,00		
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		2 214,00		
R 002 : Résultat de fonctionnement reporté				7 677,38
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté				7 677,38
TOTAL		7 677,38		7 677,38

INVESTISSEMENT				
D 001 : Solde d'exécution section Investissement		2 124,00		
TOTAL D 001 : Solde d'exécution section Investissement reporté		2 124,00		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				2 124,00
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement				2 124,00
TOTAL		2 124,00		2 124,00

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal,

- **VALIDE** la décision modificative n° 3 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Délibération n° 2025-24 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE 3 BIBLIOTHEQUE

Rapporteur : Geneviève BAZY-PILLOT Catherine BARD

La commune a reçu des demandes pour la location d'une petite salle afin de pouvoir proposer des ateliers : sophrologie. La bibliothèque possède une salle adaptée en termes de surface, avec une occupation qui permet la location en journée.

Il vous est proposé de valider la proposition de convention et la grille tarifaire.

Le conseil municipal, vu l'exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents.

- **APPROUVE** le projet et les demandes de subvention ;
- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès de la Région AUVERGNE RHÔNE ALPES ;

Délibération n° 2025-25 - CONVENTION DE PARTENARIAT « CONVENTION JEUNES » AVEC LA M.J.C.

Saint Donat

Rapporteur : Jean-Louis Morin

Cette année le chantier « Jeunes » se déroulera du lundi 8 juillet au vendredi 11 juillet en partenariat avec la MJC de St Donat, une convention est à établir le coût de cette opération s'élève à 750 €. Les jeunes sont managés par une coordinatrice de la MJC d'une part et par le service technique de la mairie d'autre part. Un programme d'occupation est disponible.

Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents.

- **APPROUVE** le projet
- **DÉCIDE** d'accepter de signer cette convention

AUTRE POINT : INFORMATION

Mouvement de crédits n° 4 (non soumis à délibération – fongibilité des crédits M57)

Rapporteur : Jean-Louis Morin

Création d'une ligne pour les espaces verts – création des bordures pour les massifs

Diminution de l'article 615231 « Entretien, réparations voiries » de 1500,00 €

Augmentation de l'article 60633 « Fournitures de voirie » de 1500,00 €

Agenda :

09/07/2025 : remise du label villes et villages sobres en eau, préfecture de la Drôme à 17h

16/07/2025 : commission voirie radar pédagogique, à 18h en mairie

09/09/2025 : conseil municipal à 20h en mairie

Fin de séance à 21 h 15

Le Maire,
Jean-Louis MORIN

